

Retraites des cadres supérieurs : l'Ugict-CGT dévoile le coût du cadeau de Noël de Macron à Black Rock

Contact presse

Marion Davaux
06 47 56 84 07

Le premier ministre a confirmé les orientations du rapport Delevoye concernant la retraite des cadres supérieurs :

presse@ugict.cgt.fr

- Alors qu'aujourd'hui ils cotisent sur l'ensemble de leur salaire jusqu'à 8 plafonds de la sécurité sociale (soit 27 016 € brut/mensuels), ils ne cotiseraient plus que jusqu'à 3 fois le plafond de la sécurité sociale.
- Les cotisations de solidarité, d'un montant total de 9,94 % (2,30 % à la Sécurité sociale + 7,64 % à l'AGIRC-ARRCO) seraient ramenées à 2,8 %.
- Ceci fait suite à la réforme de l'épargne retraite de la loi Pacte, qui organise la transférabilité des produits d'épargne retraite, renforce leur défiscalisation et assouplit les modalités de versement.

Voilà qui est de nature à créer un marché juteux pour les fonds d'épargne retraite qui lorgnent sur l'épargne des français·e·s et coûtera très cher à nos systèmes de retraite solidaires.

- Les cadres sup' seraient renvoyés vers l'épargne retraite et la capitalisation pour tenter de maintenir leur niveau de vie.
- Ils ne cotiseraient plus sur la totalité de leur salaire dans notre système solidaire.
- Leur épargne retraite sera défiscalisée, mais ils n'auraient aucune garantie de la récupérer, les assureurs transférant sur les épargnants le risque de volatilité des marchés financiers.

Les services de l'AGIRC-ARRCO ont établi un chiffrage de la perte de ressource pour les retraites par répartition. L'étude démontre que le manque à gagner en terme de cotisations serait de près de 4,8 milliards en moyenne annuelle, soit en cumulé de 2025 à 2040 de plus de 71 milliards d'euros. Ceci s'ajoutera au manque à gagner pour les finances publiques résultant de la défiscalisation de l'épargne, évaluée de façon minimaliste dans l'exposé des motifs de la loi PACTE à 1,2 milliards par an. Le déficit global pour

UGICT-CGT Case 408, 263 rue de Paris, Montreuil Cedex

Tel : [01 55 82 83 40](tel:0155828340) / Fax : [01 55 82 83 33](tel:0155828333)

www.ugict.cgt.fr / ugict@cgt.fr

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux :



global pour la solidarité serait donc de 6 milliards par an et 90 milliards en cumulé jusqu'à 2040.

Contrairement au discours populiste entretenu par le gouvernement, sortir 10 % des cadres du système par répartition est tout sauf une mesure de justice sociale. C'est un cadeau aux entreprises, qui en 15 ans feront une économie de 43 milliards sur la part dite patronale des cotisations et à la finance. Le tout sera cher payé par l'ensemble des salarié-e-s.

À Montreuil, le 18 décembre 2019